

COMMISSION DES FINANCES

Séance du vendredi 10 novembre 1922

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de
M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. DE SELVES. PAUL
DOUMER. FERNAND DAVID. DAUSSET. FRANCOIS MARSAL.
BOIVIN-CHAMPEAUX. REYNALD. LE COLONEL STUHL.
HENRY ROY. DEBIERRE. LUCIEN HUBERT. RIBOT. R.G.LEVY.
GUILLIER. LEON PERRIER. BLAIGNAN. LEBRUN. JEANNENEY.
TOURON. RENE BESNARD. BIENVENU-MARTIN. SCHRAMECK.
MILAN. LE GENERAL HIRSCHAUER. PASQUET. SERRE. A.BERARD

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- BIENVENUE A M. REYNALD -

M. LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. REYNALD, qui
vient d'être nommé membre de la Commission. Je le salue, dit-il
comme un travailleur et comme un jeune, à qui nous aurons re-
cours pour des travaux prochains. Je compte sur l'assuidité
le dévouement et les lumières de notre nouveau collègue.

COMMUNICATION D'UNE LETTRE DE M. LE PRESIDENT
DU SENAT AUX PRESIDENTS DES COMMISSIONS GENERALES -
- ECHANGE D'OBSERVATIONS A CE PROPOS -

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre qui a été adres-
sée par M. le Président du Sénat aux Présidents des diverses
Commissions générales et qui est relative aux mesures envisa-
gées par le Bureau pour la réalisation d'economies, par la

réduction des impressions à la charge du budget de l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT ajoute : Je ne conteste pas qu'il soit possible et désirable de réaliser des économies en réduisant la longueur de certains rapports. Mais si ces économies devaient porter sur les travaux de la Commission des Finances, elles seraient mauvaises, car il importe avant tout de fournir au Sénat les moyens d'investigation indispensables pour lui permettre de s'acquitter en toute connaissance de cause de son devoir de contrôle sur les finances publiques. Au surplus, ce n'est pas seulement ni principalement sur les dépenses d'impressions que des économies sont souhaitables; il y en a d'autres à faire et de beaucoup plus importantes, sur les dépenses d'administration de l'Assemblée : en particulier, j'ai déjà signalé à M. le Président du Sénat l'inutilité absolue d'un service très important et qui coûte très cher en personnel et en matériel, je veux parler du compte-rendu analytique, qui ne sert à rien ni à personne, puisque nous avons d'une part le compte-rendu sténographique, d'autre part, le compte-rendu télégraphique, qui répondent à tous les besoins. La suppression du compte-rendu analytique ne préjudicierait en rien aux travaux parlementaires et elle rendrait disponible un personnel très compétent qui pourrait être affecté à la Commission des Finances, actuellement obligée de recourir aux services de fonctionnaires du Ministère des Finances.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- Je ne suis pas de l'avis de M. le Président sur le compte-rendu analytique: ce compte-rendu, qui est d'ailleurs très bien fait, nous parvient le jour même pour préparer nos interventions du lendemain à la tribune. Son maintien présente donc un grand intérêt. Le compte-rendu

sténographique inséré au "Journal Officiel" nous arrive trop tard pour pouvoir le remplacer.

M. LE PRESIDENT.- Vous dites que le compte-rendu analytique arrive le jour-même des séances, dans la soirée. Pour ma part, je ne l'ai jamais que le lendemain matin, et cependant, j'habite à proximité du Sénat.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- En tout cas, il nous parvient toujours le lendemain matin, tandis que "l'Officiel" ne nous est distribué très souvent que dans le courant de la journée.

M. REYNALD.- Je puis dire à la Commission, comme membre du Bureau du Sénat, que celui-ci s'est occupé de la question que vient de soulever M. le Président et qu'il m'en a nommé Rapporteur. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'on propose, soit ici, soit à la Chambre, la suppression du compte-rendu analytique, mais toujours on s'est heurté pour réaliser cette suppression à des difficultés dues à l'opposition à la fois de la Presse, surtout de la Presse de province, qui utilise beaucoup ce compte-rendu, et des membres du Parlement qui tiennent, comme vient de le dire M. Boivin-Champeaux, à recevoir un procès-verbal abrégé et cependant complet, leur parvenant plus tôt que la sténographie du "Journal Officiel". Dans ces conditions, il a paru au Bureau du Sénat, qui d'ailleurs a trouvé dans le service même du compte-rendu analytique la plus grande bonne volonté pour l'aider à réaliser les réformes possibles, il a paru, dis-je, au Bureau du Sénat que la seule chose à faire était de réduire l'étendue du compte-rendu analytique, de manière à en permettre la distribution rapide et à en diminuer les frais d'impression. Une expérience

à laquelle le service intéressé se prête parfaitement, est en cours: elle consiste à ramener à 4 pages en principe la longueur du compte-rendu et à avoir ainsi une base plus certaine pour le traité avec l'imprimeur.

M. RIBOT.- Plutôt que de supprimer le compte-rendu analytique, je proposerais la suppression du compte-rendu sténographique. Le Parlement anglais nous donne l'exemple, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, en se contentant d'un compte-rendu analytique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le compte-rendu sténographique ne reproduit d'ailleurs pas toujours très fidèlement les débats des Chambres : on y trouve souvent des choses qui n'ont pas été dites à la tribune.

M. LE PRESIDENT.- Je ferai part à la prochaine réunion des Présidents des Commissions générales de l'échange d'observations qui vient d'avoir lieu.

- ECHANGE D'OBSERVATIONS A PROPOS
DU REFUS DE COMMUNICATION A M. H. ROY D'UN
RAPPORT DEL'INSPECTION GENERALE DES
FINANCES. -

M. HENRY ROY.- Je crois devoir faire part à la Commission de l'incident suivant, qui s'est produit tout récemment. J'avais demandé à M. le Ministre des Finances communication d'un rapport d'un Inspecteur général des Finances envoyé en Alsace-Lorraine en 1920. Il m'a été répondu par un refus.

M. RIBOT .- Naturellement.

M. HENRY ROY.- Je comprends que les rapports de l'Inspection générale des Finances ne soient pas livrés à la publicité; mais il me semble que les Rapporteurs des Commissions financières doivent en obtenir communication sur leur demande.

M. FRANCOIS-MARSAL.- Prenez garde que la sincérité des comptes-rendus adressés aux Ministres par les fonctionnaires des différents corps d'Inspection ne peut être assurée que si les signataires de ces comptes-rendus savent que seuls les Ministres en auront connaissance.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- A côté des règles administratives, il y a la loi parlementaire. Je me suis, pour ma part, heurté aux mêmes résistances et aux mêmes refus que M. Henry Roy. Mais je ne puis admettre ni que le Ministre des Finances reste en dehors du contrôle du Parlement, ni que ce contrôle s'exerce pour ainsi dire servilement, d'après les seuls renseignements fournis par le Ministre lui-même. Nous avons des moyens d'investigation; nous ne saurions nous en dessaisir. Sans doute nous devons montrer dans nos demandes une certaine mesure, spécialement lorsque les documents que nous réclamons mettent en cause des personnes; mais lorsqu'il s'agit de rapports impersonnels, ils doivent nous être communiqués. J'appuie donc énergiquement la réclamation de M. Henry Roy, et je suis sûr qu'on ne pourra nous refuser longtemps les rapports de l'Inspection générale des Finances.

M. PAUL DOUMER.- Les rapports purement administratifs de l'Inspection générale des Finances ont toujours été mis à la disposition des Commissions financières. Mais lorsqu'un Inspecteur agissant, suivant l'expression consacrée, comme l'oeil du Ministre, présente à ce dernier un rapport confidentiel sur une mission particulière qui lui a été confiée, le Ministre a parfaitement le droit de garder pour lui ce rapport; seulement il doit fournir des renseignements aux Rapporteurs des Commissions financières sous sa propre signature.

M. LE PRESIDENT.- L'incident est clos pour le moment.

LA COMMISSION

ENTEND M. DE LASTEYRIE,

MINISTRE DES FINANCES ,

SUR LA SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE -

.....

Séance du 10 Novembre 1922

COMMISSION DES FINANCES

AUDITION DE M. DE LASTEYRIE,

Ministre des Finances

sur la situation financière et de trésorerie

(M. le Ministre des Finances est introduit dans la salle des délibérations de la Commission à 15 heures 20).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, vous avez demandé à la Commission des Finances de bien vouloir vous recevoir et vous entendre sur la situation financière et l'état de la Trésorerie. Rien ne pouvait être plus agréable à la Commission que l'offre que vous lui avez faite, Cette question de la situation financière et de l'état de la Trésorerie la préoccupe au plus haut point. Je dois vous faire connaître que, parmi les études qui incombent à M. le Rapporteur Général, la situation des avances à faire à nouveau à la Pologne, qui fait l'objet de projets du Gouvernement a tout récemment appelé notre attention. Les difficultés que nous rencontrons dans vos services et au près de vous même pour être renseignés sur sa situation financière ou de Trésorerie, au point de vue comptabilité, ne sont pas sans être très gênantes. Moi-même, sur la question des avances à faire à la Pologne dont je vous ai entretenu, j'ai voulu avoir des renseignements précis. Je me suis adressé à votre cabinet, à la Direction du mouvement général des fonds la semaine passée, on me les avait promis pour lundi dernier; or, nous sommes à la fin de la semaine et je ne les ai pas encore. Je n'en suis tout de même pas surpris, M. le Président du Conseil lui-même ne m'ayant pas caché qu'il avait eu, lui-même, toutes les peines du monde à obtenir de votre service des renseignements précis

sur cette même question. En sorte qu'en nous demandant de vouloir bien vous recevoir pour être entendu sur la situation financière et l'état de la Trésorerie, vous avez devancé nos désirs, et c'est pourquoi je m'enpresse de vous remercier et de vous donner la parole.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je suis très heureux, Monsieur le Président, si j'ai pu devancer les désirs de la Commission des finances et je vous remercie d'avoir bien voulu me convoquer pour m'entendre aujourd'hui. J'étais, en effet, très désireux de m'expliquer le plus tôt possible devant vous sur la situation financière et plus particulièrement de la Trésorerie. Il ne faut pas nous dissimuler, en effet, que depuis une quinzaine de jours les chiffres produits de différents côtés et les commentaires dont ils ont été accompagnés ont produit une certaine impression dans le public, impression dont nous avons eu l'écho dans le mouvement des changes, et même dans les souscriptions à l'emprunt en cours. J'étais donc, je le répète, très désireux de venir ici répondre aux questions que vous voudrez bien me poser et en même temps exposer ma manière de voir et les chiffres précis que jepuis vous apporter sur la situation actuelle.

Je ne crois pas devoir mieux faire pour essayer de mettre de l'ordre dans cette discussion que de suivre pas à pas l'exposé très complet et très intéressant fait par votre rapporteur général au groupe de la Gauche Démocratique du Sénat.

M. LE PRESIDENT .- Je dois vous interrompre d'un mot, Monsieur le ministre. Le document que vous vous proposez de suivre pas à pas n'est pas un document qui émane de la Commission des Finances ; il a été présenté personnellement par

M. Bérenger, comme c'était son droit, à l'un des groupes du Sénat. Ce n'est donc pas à la Commission des Finances que vous répondrez en suivant pas à pas ce document. Du reste, je ne crois pas qu'il ait produit l'impression que vous indiquez. C'est un mauvais prétexte que prendront les personnes abritant derrière ce document des spéculations plus ou moins licites. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, qu'on attaque ainsi les Rapporteurs Généraux. Moi-même, Rapporteur général en 1919, j'ai été à cette époque accusé d'avoir causé la baisse à la bourse pour avoir annoncé que le budget de 1920 ne serait pas inférieur à 20 ou 25 milliards. Dans ces conditions, vous nous trouverez, - du moins quant à moi, - assez sceptiques sur l'impression dont vous avez parlé.

M. PAUL DOUMER.- Les actes font plus que les paroles.

M. LE MINISTRE.- Je suis bien sûr que la Commission a compris mes intentions. Ce que j'ai voulu dire c'est que des chiffres ont été produits et qu'ils ont causé une impression considérable et j'estime qu'il était nécessaire, vous-mêmes, j'en suis persuadé m'approuverez, de remettre ces chiffres au point ou, tout au moins, d'apporter le point de vue du Ministre des Finances. Quant au document, il n'appartient pas, je le sais, à la Commission des finances du Sénat, mais en raison de la large publicité qu'il a reçue et surtout en raison de sa clarté et de l'ordre dans lequel il envisage les différentes questions qui peuvent se poser à propos de notre situation financière en général, et plus particulièrement du Trésor, vous me permettez, comme méthode de discussion tout simplement, de suivre cet ordre et d'essayer de vous apporter les précisions que vous attendez de moi.

Messieurs, dans la situation présente, et vous venez vous-même, Monsieur le Président, d'y faire allusion, vous avez dit que vous aviez beaucoup de peine à vous procurer certains renseignements concernant l'état du Trésor. Je suis le premier à reconnaître que tout n'est pas parfait dans le Ministère des Finances et que nos services, quelque peu désorganisés par la guerre, sont d'une reconstitution difficile. Ce n'est pas à la Commission des Finances qu'il est nécessaire de rappeler que nos opérations de trésorerie sont passées de 5 à 50 milliards par an, et que nous procédons à ces opérations avec un personnel suffisant en nombre, mais insuffisant au point de vue de l'âge, de l'expérience et de la formation professionnelle. Un seul chiffre suffira : parmi les 2800 employés de trésorerie 800 seulement ont été nommés antérieurement au premier janvier 1919 ; nous marchons, par conséquent, pour les trois quarts ou les deux tiers du personnel, avec des employés qui ont moins de trois ans de formation administrative et de là, pour des services aussi délicats et aussi complexes, des retards et des erreurs ; je suis le premier à m'en excuser et à essayer, dans la mesure du possible, d'y porter remède.

Ceci dit, on ne peut pas prétendre qu'il n'y ait pas de comptabilité au Ministère des finances, qu'il règne dans la maison un désordre invraisemblable. La comptabilité a été reprise comme elle était avant guerre ; un seul document n'a pas encore reparu et ne pourra reparaitre que d'ici un an ou deux - c'est le compte général des finances ; pour les raisons que vous savez il n'a pas pu être établi, le dernier existant étant celui de 1915. Nous avons eu de nombreuses difficultés pour les comptes des années de guerre. Nos prédécesseurs ont déposé un projet pour hâter la liquidation des exercices de guerre ; ce

projet est actuellement soumis à l'examen de la Chambre et, très prochainement, j'espère il pourra être voté. En tout cas, depuis le premier janvier 1920, vous avez la certitude que la comptabilité du Trésor se tient, qu'elle est régulièrement établie. Ce n'a pas été sans difficultés ; j'ai fait passer, en effet, deux trésoriers généraux devant le conseil de discipline pour les obliger à établir régulièrement les balances, base même de notre comptabilité, sans lesquelles on ne peut établir une situation d'ensemble. Vous avez pu constater, d'ailleurs, que tous les états de trésorerie et de mouvements de dépenses du Trésor qui avaient cessé de paraître ont été à nouveau publiés et figurent au Journal Officiel. C'est M. Doumer qui a rétabli cette publication et vous pourrez voir par exemple au numéro du 10 novembre le compte de mouvements au 30 septembre 1922. C'est un détail qui a son importance car il montre que l'ordre est revenu dans la comptabilité publique ; les états de situation, les balances sont régulièrement produits et quand la loi aura été votée par les deux chambres nous pourrons reprendre la publication du compte général des finances. Il n'y a qu'un compte de trésorerie qui n'est pas au point : le compte des bons du Trésor et vous savez par suite de quelles circonstances des erreurs ont été commises dans ce compte ; il faut reprendre un à un tous les bons du trésor et nous ne pouvons les connaître qu'au moment du paiement, pour rétablir l'ordre dans cette comptabilité ; mon honorable prédécesseur, M. Doumer, a découvert l'erreur qui s'était glissée dans ce compte et dès mon arrivée au ministère j'ai chargé une mission d'inspecteurs des finances de rechercher les erreurs et d'en prévenir le retour. La question sera réglée à la fin de l'année.

Un autre compte n'est pas complètement réglé : c'est celui

des dépenses à l'étranger : on a dépensé des millions en Angleterre et aux Etats-Unis; nous avons des missions qui ne sont pas toutes rentrées ; je fais tous mes efforts et mes collègues également pour hâter l'apurement de ces comptes. Ceci dit, je m'excuse d'avoir insisté sur cette question de comptabilité.

M. RIBOT.- Elle est capitale !

M. LE MINISTRE.- ...qui est cependant capitale, comme le dit M. Ribot . Dans l'ensemble, vous pouvez avoir la certitude absolue que la comptabilité du Trésor est aujourd'hui rétablie aux conditions mêmes d'avant-guerre.

M. LE PRESIDENT.- Par conséquent, lorsque nous demanderons un renseignement à cette comptabilité nous devons l'acoir pres que instantanément ; si la comptabilité existe, il n'y a qu'à faire une copie !

M. LE MINISTRE.- Cela dépend des renseignements que vous demandez. Si nous les avons dans la comptabilité nous les donnons.

M. LE PRESIDENT -. Vous faites une réserve qui est déjà très grave. Lorsque j'ai demandé l'état des autorisations de cessions à des Gouvernements étrangers, notamment à la Pologne, lorsque j'ai voulu savoir quelle était la situation des payements, la question était pourtant très simple ; il y avait la loi, les arrêtés ou les décrets des ministres autorisant les payements et les cessions au fur et à mesure que ces autorisations avaient été accordées : pourtant voilà près d'un mois que M. le Président du Conseil et moi attendons ces renseignements Je répète que M. le Président du Conseil m'a déclaré que c'était avec toutes les veines du monde qu'il avait pu obtenir quelques renseignements encore très peu précis.

M. LE MINISTRE.- Permettez-moi de répondre immédiatement

sur ce point : les comptes des missions sont tenus au ministère de la guerre ; il s'agit de comptes matériels de guerre dépendant des services de la guerre et j'ignore absolument la quantité de canons, de munitions livrés par les bureaux de la guerre à la Pologne. Je ne le sais que lorsque le Ministère de la guerre a établi son état de cessions et me l'a envoyé. Il s'agit d'un compte de comptabilité-matières tenu dans l'intérieur du Ministère de la guerre et quand vous avez bien voulu me faire l'honneur de m'écrire je n'ai pu que m'adresser à M. le Ministre de la guerre pour demander, d'urgence, le montant des cessions.

M. PAUL DOUMER.- C'est de la comptabilité-deniers en même temps que de la comptabilité-matières.

M. LE PRESIDENT.- Permettez-moi de vous dire que s'agissant de ce compte tout à la fois en matières et en deniers subordonné à des autorisations qui sont elles-mêmes limitées par les lois, il est indispensable que le Ministère des finances suive ces opérations : Si en effet, au lieu d'une cession de 400 millions, autorisée par la loi, par exemple, le ministère de la guerre aboutit à une cession de 500 millions, est-ce une chose admissible ? Et toutes les opérations du Ministère de la guerre relevant de la comptabilité ne doivent-elles pas passer chez vous ? Il s'agit, en effet, également, d'une comptabilité deniers, comme vient de le faire observer M. Doumer.

M. LE MINISTRE.- Tous ces chiffres passent et doivent passer chez moi, c'est évident, mais ce que je dis c'est que l'engagement de la dépense de l'opération, s'agissant d'une opération qui ne se fait pas par le Ministère des Finances, mais par le Ministère de la guerre, il se peut que vous n'avez pas immédiatement le renseignement que vous demandez le jour où vous

vous adressez au Ministère des finances. Je ne veux pas rejeter la faute sur un collègue, mais vous savez bien que de service à service il peut y avoir des retards ; en tout cas, soyez assuré que je tiendrai la main à ce qu'il ne s'en produise pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je me suis permis de vous adresser une lettre, Monsieur le Ministre, pour demander l'état de la comptabilité et voici la réponse qui m'a été adressée, le 19 octobre 1922, par vous-même, sous votre signature :

"Monsieur le Rapporteur Général,

"Pour déférer au désir que vous avez bien voulu
" m'exprimer, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un
" tableau présentant le montant des recettes et des dépenses de
" toute nature effectuées par l'Etat pour chacune des années 1919
" à 1922 inclusivement.

" Il importe d'observer que l'état actuel de centralisation
" des écritures publiques n'a pas permis de faire figurer dans
" ce tableau des chiffres comptables et que les renseignements
" fournis ne peuvent, en conséquence, donner qu'un ordre de gran-
" deur des dépenses et des recettes réelles des années considé-
" rées.

" On a pris comme montant des dépenses, soit le total des
" crédits ouverts, soit pour l'exercice 1921, le total des sommes
" mandatées ou ordonnancées. Quant aux recettes, celles qui pro-
" venaient d'emprunts extérieurs ont été réduites en francs d'a-
" près le taux moyen du change lors de leur réalisation, et il
" est probable dans ces conditions que les chiffres pour lesquels
" elles figurent dans le tableau ne correspondent pas exactement,
" en fait, aux sommes qu'elles ont effectivement procurées à la
Trésorerie.

"Veuillez agréer, Monsieur le Rapporteur Général, etc. "

Voilà un document sur lequel je me suis appuyé, comme d'ailleurs M. Ribot et M. Celier, il y a huit mois, avaient également constaté publiquement cette inexistence de la comptabilité à la Trésorerie, M. Celier étant allé jusqu'à révéler ces faits dans un document public que tout le monde peut acheter à la librairie Alcan, et cela dans des termes plus sévères que ceux dont je me suis servi moi-même, sous sa responsabilité d'ancien directeur général des fonds.

D'ailleurs, cette lettre est suffisamment claire.

M. LE MINISTRE.- Elle est suffisamment claire et elle confirme ce que j'ai dit ; pour les années 1919, 1920 et 1921 on s'est efforcé de réorganiser ces comptabilités qui n'existaient pas au jour le jour ; par conséquent, pour cette époque nous n'avons pas les chiffres comptables définitifs ; nous ne les aurons que le jour où l'on aura établi le compte général des finances qui sera fourni à la Cour des Comptes. Quant à 1922 il est absolument impossible de donner les chiffres comptables, car avant guerre, - et j'en appelle à tous ceux qui s'occupaient de questions financières, - il n'a jamais été possible, dans le courant d'un exercice, de venir dire à une date déterminée : "nous avons dépensé telle somme !" On peut le regretter, - les Anglais ont un compte de gestion au lieu de ces comptes compliqués d'exercices, - mais avant guerre ces comptes là n'ont jamais été donnés qu'au moment de la publication du compte général des finances.

M. RIBOT.- Je vous demande pardon, Monsieur le Ministre, c'est peu de temps avant la guerre qu'on a supprimé la centralisation mensuelle des comptes de trésorerie générale et cela a été une grosse faute. On ne peut ainsi savoir qu'à la fin de l'année l'état véritable des paiements et il serait important

de rétablir cette centralisation mensuelle. C'est assez difficile parce qu'on a chargé notre Trésorerie générale d'une foule de services qui ne sont pas de son ressort. Il y a ainsi plusieurs centaines de comptes.

Mais en matière de comptabilité c'était la seule façon exacte de procéder que de centraliser les comptes mois par mois.

M. LE MINISTRE.- Je vous remercie, Monsieur le Président Ribot, d'apporter vos souvenirs personnels à l'appui de ce que je dis ; on a commis, en effet, une erreur le jour où l'on a supprimé cette centralisation mensuelle. Si vous vous en souvenez, c'est moi qui, comme député, ai fait voter, il y a 18 mois un projet stipulant que, tous les trois mois, il serait établi un état mensuel des recettes et des dépenses ; le Ministre a essayé de faire exécuter ce que le député avait voté. Je vais avoir le chiffre des crédits budgétaires au 30 juin ; je n'ai pas celui des trésoreries Il y a actuellement 690 comptes, je crois, dans les trésoreries générales. C'est beaucoup trop et nous allons essayer de les simplifier.

M. RIBOT.- Nous en avions 300 quand j'étais au Ministère des Finances.

M. LE MINISTRE.- Ils ont donc doublé ! Cette centralisation mensuelle, j'ai pris sur moi de la rétablir et j'espère qu'à la fin de l'année elle pourra fonctionner.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faudrait aussi recruter le personnel de vos trésoreries générales ailleurs que parmi les mauvais préfets. (Mouvements divers)

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- Du dialogue qui vient de s'échanger, il résulte qu'il n'y a pas de comptabilité jusqu'en 1911 et que pour 1922 il n'y a rien !

M. PAUL DOUMER.- En général, les bons préfets font d'excellents trésoriers-généraux.

M. SCHRAMECK.- Il y a eu d'excellents préfets qui ont fait d'excellents diplomates et d'excellents trésoriers-généraux.

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION.- Et d'excellents Sénateurs (Sourires).

M. LE MINISTRE.- La deuxième question que j'ai à examiner est celle du bilan actuel du pays.

Les chiffres de notre Dette publique sont présents à toutes les mémoires. Nous avons actuellement une Dette intérieure que l'on peut évaluer à 250 milliards, - c'est le chiffre comptable - et une Dette extérieure qui se divise en dette politique et dette commerciale, - la dette politique atteignant 72 milliards au premier octobre et variant, d'ailleurs, suivant le cours du change, - la Dette commerciale atteignant 13 milliards 700 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce sont les chiffres mêmes que j'ai donnés.

M. LE MINISTRE.- Nous sommes d'accord ; vous avez donné un tableau exact de notre Dette publique à l'étranger et des intérêts de notre dette politique extérieure ; ce sont des chiffres qu'on peut donner, - vous savez d'ailleurs les conditions de notre Dette publique à l'étranger et je n'y insiste pas.

Ce sur quoi j'insiste, par contre, c'est sur la Dette des réparations.

Ici, je ne suis plus du tout d'accord avec M. le Rapporteur Général. Il a fait des calculs extrêmement intéressants et très ingénieux pour déterminer la Dette des Réparations, - non pas de ce que nous avons déjà payé, - tout le monde sait qu'à la fin de l'année nous aurons payé environ 96 milliards, -

mais de ce qui restera à payer au compte " Réparations ", M. le Rapporteur Général a évalué que l'achèvement complet du programme des réparations nécessiterait un ensemble de dépenses d'environ 138 milliards. Je dois dire que je suis heureusement en complet désaccord avec M. le Rapporteur Général sur ce chiffre. Si j'ai bien compris, M. le Rapporteur général a obtenu ce chiffre au moyen de calculs de change extrêmement ingénieux ; moi qui suis beaucoup plus terre à terre, je prends simplement ce qui me reste à payer, autant que nous pouvons le connaître, aujourd'hui d'après les chiffres du Ministère des Régions libérées et ceux du Ministère des pensions. D'après le premier, il resterait à dépenser, au compte des réparations proprement dites 50 milliards environ.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sur quel programme ?

M. LE MINISTRE.- Sur le programme des Réparations. Et, en ce qui concerne les pensions, leur valeur capitalisée peut être évaluée environ à 35 milliards. On discute même ce chiffre de 35 milliards, étant donné que d'une part le décompte des pensions n'est pas terminé, - il reste plusieurs centaines de milliers de pensions à liquider, - et que d'autre part les tables de mortalité qui ont servi à calculer la valeur actuelle de ces pensions sont des tables de mortalité civile ; or, cela est très triste à constater, mais les pensionnés militaires ont été tellement touchés dans leurs organes essentiels que la courbe de mortalité est beaucoup plus rapide et que la valeur actuelle des dites pensions est vraisemblablement exagérée. En tenant compte de ces divers éléments et des réparations relevant des divers ministères, notamment du Ministère des Travaux Publics, - les services compétents estiment que le montant total de la

dette des réparations, aujourd'hui peut être estimé au premier janvier 1923 à 90 milliards environ.

C'est d'ailleurs, si mes souvenirs sont exacts, le chiffre de M. Bokanowski dans son rapport : 90 milliards. Il y a donc une différence considérable sur ce point. Nous pourrions plus tard en rechercher les causes. Mais je persiste à croire que les chiffres que je donne et qui résultent d'enquêtes très sérieuses dans les différents ministères, sont ceux qui doivent se rapprocher le plus de la réalité. C'est d'ailleurs le chiffre que la Commission des Finances a accepté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. le Ministre des Finances vient d'établir le compte de la dette des réparations d'après le calcul des Ministères. J'espère que désormais les ministères compétents seront en mesure de fournir aux Commissions des Finances le programme de reconstruction qu'ils n'ont jamais pu encore présenter.

Sur le taux exact de la capitalisation des pensions il y a des divergences profondes. Au Ministère, on m'a indiqué 46 milliards et non pas 55. C'est une observation d'ordre. Mais puisque vous avez fait vos calculs dans votre Gouvernement, vous pouvez donner au Parlement un programme de la reconstitution et des pensions.

Je veux aussi dire à M. le Ministre que son travail a été fait d'après l'état de pavements de Londres et s'il y a eu un peu d'inspiration de ma part, M. le Président de la Commission des Finances qui a travaillé avec moi peut prendre pour lui une partie de ce reproche. 66 milliards de marks-or, cela donnerait 132 milliards. Si vous abandonnez ce chiffre, l'Allemagne saura que vous n'avez plus que 85 milliards à dépenser et par conséquent vous vous créez des difficultés nouvelles.

M. RIBOT.- On a dit que ce qui était dépensé depuis l'année dernière ne serait pas remboursé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est M. Dubois qui a calculé à 220 milliards, le montant des indemnités ; M. Loucheur les a calculées à 170 milliards et au mois de juin dernier, dans un rapport publié, M. François Marsal avait signalé comme restant encore à dépenser à ce titre, 129 milliards. Fort de la tradition des éminentes personnalités que j'ai citées, je crois devoir maintenir ces chiffres rien que pour nos régions libérées et nos pensions.

M. RIBOT.- Comment M. le Ministre des Finances décompose-t-il le chiffre de 96 milliards pour les réparations, les allocations et les pensions ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je n'ai pas le chiffre ici, mais tout le monde l'accepte. Je ne pense pas qu'une discussion s'instituera sur ce point.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Tout le monde n'est pas d'accord. M. Ribot a parfaitement raison. Il faut faire cette décomposition et nous dire exactement quel est le programme à exécuter encore pour achever les réparations. On cite tour à tour 90, 91, 95 ou 96 milliards. J'espère que ce ne sont point des évaluations empiriques et arbitraires mais qu'on a dû faire cette répartition.

M. RIBOT.- Les Régions libérées ont dépensé 45 milliards et avec les 55 qu'elles demandent, cela ferait un total de 100 milliards pour les réparations proprement dites.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sans compter les pensions, ni les allocations.

M. RIBOT.- C'est entendu.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.- Lorsque j'ai l'honneur, en 1919, au nom de la Commission des Affaires extérieures et de la Commission des Finances, de faire l'étude des conséquences financières du Traité de Paix, quant aux Réparations et aux pensions, j'ai dû établir une situation à cet effet, je me suis adressé à M. Loucheur, alors Ministre des Régions Libérées. Il a écarté les évaluations excessives de M. Dubois, qui avait évalué l'ensemble des dommages, (réparations, pensions, allocations, etc.) à 220 milliards. Il m'a donné, - j'ai le document signé de sa main - le chiffre de 170 milliards, comme correspondant à la somme à laquelle la France avait droit. A cette époque, le cours du dollar était à 6 Fr. 50 ou 7 Frs.

M. LUCIEN HUBERT.- En juillet dernier, le Ministère des Régions libérées annonçait que nous avions en tout 88 milliards pour les régions libérées, sur lesquels nous en avons dépensé la moitié. Mais les chiffres ont varié.

M. TOURON.- Cela varie d'un département à l'autre. Dans mon département il y a moins de fait que dans d'autres secteurs où l'on compte déjà 65 %. M. Loucheur a exagéré dans ses premières évaluations. Il a dit l'autre jour, dans son discours, de bien bonnes, mais aussi de bien mauvaises choses ! M. Loucheur va en effet en vitesse. Et c'est ainsi que quand autrefois il nous parlait de coefficients, il s'est trompé.

M. Loucheur est entrepreneur....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il l'a été.

M. TOURON.- Il l'est encore. Il a une affaire de reconstitution qu'il dissimule sous un nom que je ne vous citerai pas. Je me contente de vous dire que l'adresse télégraphique est Giraulou. Il y a deux mois Giraulou, dans une concurrence

pour une cité ouvrière, m'a fait le devis le plus élevé.

Le coefficient de la reconstitution monte plutôt qu'il ne baisse. Nous faisons donc des pressions pour éviter le coefficient. J'ai l'honneur d'être président du troisième secteur qui est le département de l'Aisne pour la reconstitution industrielle. C'est une création de M. Loucheur. Cela remonte à 1917, à une époque où il n'y avait pas encore de ministère des régions libérées. Mais la Reconstitution industrielle dominait sur toute la France. Depuis qu'on a rattaché le 14 de la rue de la Trémoille au 230 de la rue Saint-Honoré, il n'y a plus qu'un ministère des régions libérées. Nous cherchons à détacher le plus de services possibles de ce ministère.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous vous approuvons.

M. TOURON.- Nous ne sommes pas très fiers du grand nombre de fonctionnaires auxquels nous avons à faire. Il ne serait pas possible, paraît-il, d'en supprimer beaucoup avant un an et demi. Je le regrette. Il n'y a pas de préfecture où il n'y ait 3 ou 4.000 fonctionnaires. Dans ces conditions, nous avons des frais énormes qui incombent au Budget des Régions libérées.

M. LUCIEN HUBERT.- C'est une indication un peu exagérée. J'ai vu que M. le Rapporteur Général l'avait notée. Il ne faudrait pas qu'il lui crût tout à fait exacte.

M. TOURON.- Je sais que dans les Ardennes, vous êtes assez avancés, mais dans mon département, tout est à faire.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous fermons, sur ce, la parenthèse et je prie M. le Ministre des Finances de vouloir bien reprendre ses explications.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Nous étions en train d'évaluer le montant de la dette publique française. M. Le Rapporteur

général a donné, comme dette de réparations, le chiffre qui reste à payer, 132 milliards. J'ai répondu que d'après les renseignements qui m'ont été donnés par les ministères, le chiffre qui me paraissait réel était celui de 90 milliards, chiffre donné par M. Bokanowski à la page 127 de son rapport.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont le problème est posé. J'ai fait une situation des dettes et des créances de la France ; d'une part, les créances de la France sur l'Allemagne et, d'autre part, la dette totale des réparations, calculée d'abord par M. Dubois à 220 milliards, puis à 170 par M. Loucheur. Je n'ai pas examiné ce qui a été payé et ce qui reste à payer. A une question que je lui posais, M. Poincaré m'a répondu que les 90 milliards déjà payés seraient réclamés à l'Allemagne. J'ai balancé le compte créance sur l'Allemagne, que j'avais estimé à 124 milliards d'après les accords de Spa, l'état de paiements et le compte des réparations.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il n'y a pas de malentendu. L'Allemagne n'ayant rien payé, ce qui a déjà été dépensé au titre des réparations figure dans les chiffres de la dette intérieure. Si vous voulez évaluer notre dette, il faut la prendre aujourd'hui : intérieure et extérieure, et en plus ce qui nous reste à payer. Je ne veux pas me rapporter aux états de Londres, etc. Mais je dis que ce qui reste à payer représente aujourd'hui une somme d'environ 90 milliards. Il est très important, pour le bilan du pays, de savoir quel est le chiffre exact ; celui de M. Le Rapporteur Général, 132 milliards, ou le mien 90 milliards.

M. PAUL DOUMER.- En y comprenant la dette viagère.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il n'est pas dit que le chiffre de la dette viagère que je vous donne ne soit pas exagéré. Le Gouvernement a toujours hésité à donner ce chiffre officiel. Ce ne sont pas des chiffres comptables.

Du côté des réparations, toutes les commissions n'ont pas terminé leurs opérations. Du côté des pensions, on n'a pas pu encore établir, d'une façon définitive et mathématique, le calcul des pensions restant à payer. Tout ce que je puis vous dire est que le chiffre de 90 milliards est à quelque chose près le chiffre réel.

Ceci dit, j'arrive au budget de 1923. Ce projet, je l'ai établi avec un déficit de 3.893 millions. Ce chiffre a été très discuté. Evidemment, à quelques millions près, il représente l'intérêt des sommes déjà empruntées pour l'Allemagne. On aurait pu le mettre au budget des dépenses recouvrables. J'ai cru plus sincère de considérer que ces quatre milliards que nous réclamerons à l'Allemagne, cela sans dire, devaient rester, sous une forme quelconque, définitivement à la charge du contribuable français. Et, comme mes prédécesseurs, j'ai laissé figurer l'intérêt des arrérages des dépenses déjà effectuées, au compte du budget ordinaire.

M. le Rapporteur Général a trouvé que ce chiffre était très inférieur à la réalité. Et il a énuméré toute une série de dépenses qui, dans sa pensée, devaient s'ajouter à ce chiffre de 3.893 millions.

Il y a des points sur lesquels je suis d'accord avec M. le Rapporteur Général. Dans le projet de budget, nous n'avons pas compris l'indemnité de cherté de vie pour l'année 1923.

Le budget a été déposé en avril et imprimé en mai, A cette époque, on pouvait espérer que le prix de la vie diminuerait. Il n'a pas diminué, et le Gouvernement sera dans l'obligation de demander au Parlement de voter les 674 millions que représentent les indemnités de cherté de vie pour les fonctionnaires et les petits retraités. J'apporterai une recette correspondante qui ne vaudra que pour cette année, soit environ 500 millions sur les bénéfices de guerre qui nous donnent des plus-values considérables. Et je suis convaincu que mes services sont au-dessous de la réalité en estimant que nous pourrions majorer de 500 millions le produit des bénéfices de guerre au cours de 1923.

Sur les autres dépenses, je suis loin d'être d'accord avec M. le Rapporteur Général, mais il y a certains projets que je ne présenterai pas au Sénat, comme celui des assurances Sociales qui prévoient une annuité de 156 millions. Nous sommes tous partisans, certes, des assurances sociales, mais pour se lancer dans une pareille politique qui, pour la première année, exigerait 156 millions, il faut avoir des ressources que nous ne possédons pas actuellement.

M. le Rapporteur Général est ensuite entré dans l'énumération de toute une série de dépenses comprenant d'abord, pour 310 millions, la création de routes à grand trafic, mais c'est un programme qui se répartit sur dix années. De même, l'amélioration et l'extension du réseau et de l'outillage téléphonique, 1.675 millions, peuvent être échelonnées sur huit années, et l'annuité correspondante figure déjà dans les budgets annexes des P.T.T.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je l'ai indiqué, Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a aussi 80 millions pour le service de 18 mois,. Le Ministre de la guerre a déclaré que le service de 18 mois serait établi dans des conditions telles qu'il n'en résulterait aucune charge nouvelle pour l'Etat par rapport au budget actuel de la Guerre.

UN SENATEUR.- Il n'est pas encore voté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais on demande des crédits.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a là toute une série de dépenses qui ne doivent pas être votées encore, ou pour des chiffres très minimes, M. le Rapporteur Général dit : " En admettant que ces projets ne soient votés qu'en partie en 1922-1923, on peut estimer au bas mot à 400 millions la charge qui incombera de ce fait à l'exercice 1923". Il calcule aussi "l'insuffisance des prévisions pour intérêts de la Dette flottante en 1923, à 400 millions." Or, j'ai là une note détaillée prouvant la réalité de nos chiffres, Pour la première fois dans le budget, nous avons fait figurer l'intérêt de la dette pour l'exercice en cours.

Il n'y a donc pas lieu d'ajouter, comme le prétend M. le Rapporteur Général, plus de deux milliards et demi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Avez-vous fait figurer les intérêts des bons du Trésor que vous émettez en ce moment ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Vous m'avez autorisé à émettre cette année 16 milliards de bons pour lesquels on a prévu l'intérêt corrélatif. Je vous remettrai d'ailleurs une note détaillée à ce sujet.

M. le Rapporteur général compte, comme charges à passer à l'exercice 700 millions d'avances aux gouvernements étrangers Pologne, Tchéco-Slovaquie, etc. Ce sont des avances qui

doivent être remboursées. En second lieu, ces avances ne sont pas votées et elles ne le seront en tout cas que dans le courant de l'année 1923.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Elles ne sont pas votées, mais ne sont-elles pas commencées ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a une somme insignifiante qui a été allouée à la Roumanie au moment où elle s'inquiétait de l'avance des Turcs. Ces sommes n'ont pas posé sur la Trésorerie, parce qu'il s'agissait de matériels de guerre entreposés à Constantinople. M. le Ministre de la guerre vous donnera des précisions à cet égard.

Donc, en ce qui concerne le déficit, j'en reste au chiffre où je suis présentement, augmenté, si vous le voulez de crédits supplémentaires qu'il faudra prévoir pour l'indemnité de vie chère aux fonctionnaires, augmenté aussi de certaines sommes de minime importance. Mais nous sommes loin du chiffre de deux milliards et demi qu'envisage M. le Rapporteur Général dans son Exposé.

M. RIBOT.- M. le Ministre des Finances n'a pas prévu au budget une somme pour le déficit d'exploitation des chemins de fer. Il sera donc reporté à un compte purement de trésorerie. Lorsque nous avons discuté la convention avec les Compagnies de chemins de fer, M. le Trocquer a pris l'engagement de faire figurer au budget les insuffisances d'exploitation. Ce sont des avances, incontestablement, mais que nous avalisons au titre de la garantie d'intérêt. Nous faisons figurer au budget toutes les dépenses. Nous sommes adversaires des comptes spéciaux sur lesquels il n'y a pas de contrôle. Il faudrait supprimer tous les comptes spéciaux pour n'avoir que des comptes budgétaires.

On peut avoir des comptes d'ordre tenus pour avoir la balance, pour servir de renseignement, mais on ne devrait faire aucunes dépenses, ni recettes qui ne seraient pas prévues au budget. C'est ce à quoi il faudrait tendre. Mais en ce qui concerne le déficit d'exploitation des chemins de fer, il échappera à notre contrôle s'il ne figure pas aux prévisions budgétaires.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Vous avez raison. Vous n'aurez pas de meilleur auxiliaire, dans la circonstance, que le Ministre des finances. Votre préoccupation, en ce qui concerne le déficit des chemins de fer, est très juste. Mais vous savez, comme moi, que l'annuité des emprunts contractés pour le compte du fonds commun figure au budget parmi les dépenses du budget du Ministère des Travaux Publics. Le régime des chemins de fer fonctionne avec le fonds commun où sont portés provisoirement les déficits. S'il y a, provisoirement, des emprunts pour le fonds commun, le service de ces emprunts est assuré par l'Etat et l'annuité corrélative à ceux-ci figure au budget.

M. RIBOT.- A combien évalue-t-on le déficit pour 1923 ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- L'annuité des emprunts pour le déficit du fonds commun est de 250 millions et cela figure au budget.

M. RIBOT.- Cela correspondrait à une somme excessive.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je lis ;" Chapitre 98 (du ministère des Travaux Publics) : Avances au fonds commun.- Annuité des obligations émises par le Trésor en couverture de ces avances 264 millions.

M. RIBOT.- A quel taux d'intérêt ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Au taux moyen d'intérêt d'émission. Le déficit va diminuer sensiblement, de 1.200 millions peut-être.

M. FRANCOIS-MARSAL.- Il y a les annuités spéciales du Nord et de l'Est.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Le déficit du temps de guerre figure au chapitre annexe aux budgets du Nord et du P - L - R, au compte de premier établissement, en vertu de la loi du 28 décembre 1914... 170 millions, à ajouter aux 264 millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL a bien voulu reconnaître qu'à quelques centaines de millions près, les évaluations que j'avais données étaient justes et sincères.

J'ai aujourd'hui - une fois n'est pas coutume ! - une bonne nouvelle dont je veux vous donner la primauté. C'est un relevé des recettes et des recouvrements effectués pendant le mois d'octobre 1922. Pour la première fois, les recouvrements sont supérieurs aux prévisions budgétaires. Celles-ci étaient de 1.445 millions et les recettes se sont élevées à 1.502 millions, soit en plus sur les prévisions, 59 millions, soit encore une augmentation de 197 millions sur les recouvrements du mois correspondant de l'année 1921. Et il ne faut pas oublier que quand M. Doumer a fait ses prévisions budgétaires, nous étions en pleine crise économique.

M. PAUL DOUMER.- Quand j'ai fait voter par la Chambre et par le Sénat, les prévisions budgétaires qui n'avaient pas de base, parce que la règle de la pénultième année ne pouvait être applicable à des impôts votés l'année précédente, j'ai fait le calcul en disant : si la crise intense que nous traversons continue, certainement les prévisions seront trop optimistes, mais si la crise s'atténue, nous arriverons à réaliser ces prévisions.

J'ajoutais que si l'on avait un déficit sur les recettes, il faudrait que la gestion fût assez ferme pour ne pas épuiser la totalité des crédits dans les dépenses, de manière à faire compensation, si nous étions dans une année mauvaise économiquement parlant.

M. TOURON.- On obtiendrait un rendement supérieur en n'envoyant pas les feuilles d'impôts en retard. Je connais des contribuables qui ont réclamé trois fois, par lettre, à leurs contrôleurs, leurs feuilles d'impôts pour 1920. Or, nous sommes en 1922 et ces contribuables n'ont reçu leurs feuilles qu'il y a un mois.

Avec moins de retard, on augmenterait le rendement, on diminuerait les dissentiments entre le fisc et les contribuables et on ne gênerait plus ces derniers dans leurs écritures.

Notez que ceci se produit aussi bien pour le cédulaire que pour l'impôt général. Il vaudrait mieux veiller à l'envoi, à temps, des feuilles d'imposition, que de chercher trop longtemps ce qui aurait pu échapper.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Messieurs, je reconnais la justesse des observations de l'honorable M. Touron, mais permettez-moi tout de même de présenter, sinon une défense, mais du moins des explications : nous avons deux séries d'impôts, les anciennes contributions et l'impôt sur le revenu. Pour ce dernier, le contribuable a trois mois pour faire sa déclaration cela le mène au 31 mars. Les contrôleurs et l'administration prennent trois mois pour examiner les déclarations....

PLUSIEURS MEMBRES DE LA COMMISSION.- Ils ne vérifient rien

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Ils ne vérifient pas suffisamment, vous avez raison, - mais ils vérifieront davantage et il y a déjà des progrès à cet égard. Il faut un mois environ

pour la confection des rôles et l'envoi des avertissements ; par conséquent le système de l'impôt sur le revenu exige, pour fonctionner, environ sept mois et, s'il n'y a pas de retard il faut attendre le mois d'août sinon même le début de septembre pour que le contribuable reçoive sa feuille d'impôt sur le revenu. J'ai demandé, dans la loi de finances, de raccourcir le point de départ, de façon que la vérification puisse se faire plus tôt et qu'il soit possible ainsi de gagner deux ou trois mois. Pour les anciennes contributions, je reconnais que nous ne devrions pas avoir de retards et, cependant, il y en a de très considérables dans certains départements. Cela tient à ce que les anciennes contributions sont établies en fonction des budgets locaux et départementaux. Or, les conseils généraux ont retardé leur session dans un certain nombre de départements et étant donné, là comme pour le budget de l'état, la difficulté de boucler les budgets, très fréquemment les approbations ministérielles n'arrivent qu'en mars ou avril. En ce qui concerne les budgets communaux il en est de même. Ainsi à Marseille.

M. SCHRAMMECK.- Marseille n'est pas un exemple ! (Rires).

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Aussi ne citerai-je pas seulement Marseille, mais aussi le Havre. A Marseille le budget a été approuvé en juillet ; mais le Havre détient le record sur Marseille car le budget n'y a été approuvé qu'en septembre, de sorte que l'administration n'a pu envoyer les feuilles d'impôt avant cette date. Je me suis mis d'accord avec le Ministre de l'intérieur pour qu'en cas de retard nous établissions les feuilles d'impôt d'après l'année précédente ; les contribuables ne le regretteront pas, mais il en résulte tout de même un désordre dans les budgets et il est nécessaire que

les communes se hâtent davantage.

M. TOURON.- Je ne parle pas seulement de l'impôt général, mais aussi des feuilles de cédules.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il faut également trois mois. Les cédules marchent exactement avec l'impôt sur le revenu.

M. TOURON.- Il arrive fréquemment qu'on reçoive les feuilles avec un an de retard ; cela devient très gênant pour les écritures car l'on a bien le droit de porter dans ses frais généraux l'impôt cédulaire : or, il est très difficile de passer des écritures quand on a reçu deux feuilles d'impôt cédulaire au cours du même exercice, et je le répète, cela arrive fréquemment. Ce n'est pas un reproche que je vous adresse, mais c'est un argument de plus en faveur d'une augmentation probable du rendement, au fur et à mesure que cet état de choses disparaîtrait.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je suis tout à fait d'accord avec M. Touron et ceci me conduit à dire que mes évaluations de recettes ont été trop étroites et que si j'avais à les refaire aujourd'hui, certainement étant donné, d'une part une certaine baisse du franc et d'autre part la reprise certaine de l'activité économique, je procèderais à des évaluations plus optimistes et, par conséquent, plus larges.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je fais toutes réserves sur l'optimisme de M. le Ministre des finances ou plutôt de ses recettes.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je suis optimiste, j'ai peut-être tort.

J'en arrive à la "Trésorerie" et je vais suivre pas à pas

l'exposé de M. le Rapporteur général, pages 22, 23 et suivantes.

Là, je suis, M. le Rapporteur Général me permettra de le lui dire, en complet désaccord avec les chiffres apportés par lui dans son exposé.

En ce qui concerne l'année 1922, l'honorable Rapporteur général a estimé à 30 milliards 826 millions le montant de l'augmentation de la Dette publique. Je l'ai déjà dit et je le répète, je vais donner la justification de ce que j'avance, je suis convaincu que cette année le montant net de l'augmentation de la Dette publique en France sera certainement inférieur au chiffre de 25 ou 24 milliards au maximum, mais ~~plu~~ de 22 à 23 milliards : par conséquent c'est une différence d'au moins 6 à 7 milliards avec les chiffres fournis par M. le Rapporteur Général. Sans doute cette augmentation est-elle déjà beaucoup trop élevée, mais il n'est pas sans intérêt de rappeler les chiffres exacts.

Je reprends les différents éléments du compte. Je ne discute pas le déficit du budget et je passe tout de suite à l'entretien des armées d'occupation..... 520 millions. Cela peut-être une charge momentanée pour la Trésorerie, mais c'est la seule chose que l'Allemagne rembourse effectivement, par priorité, et jusqu'à aujourd'hui, surtout si l'on tient compte des conversions en marks-or, on a une légère augmentation....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai demandé à vos services la situation et c'est d'après eux que j'ai établi que l'Allemagne devait encore 25 millions de marks-or sur le compte des armées d'occupation. J'essaye, autant que possible de puiser mes renseignements aux sources officielles, j'avais établi le compte d'après la commission des réparations, où la situation appa-

raissait plus grave encore, mais je n'ai pas voulu m'en tenir là et je me suis adressé à l'agent comptable du Ministère des Finances chargé de ces questions. C'est d'après ses calculs qu'il a été établi que l'Allemagne redoit encore 185 millions de marks-or sur les dépenses de l'armée d'occupation.

M. FRANCOIS-MARSAL.- Au sujet des armées d'occupation, il y a deux moyens d'évaluation ; 1^o - passation d'écritures en crédit, en conformité avec la Commission des réparations. De ce fait la France est créancière et son compte est créditeur au 31 Juillet dernier ; mais pour obtenir ce compte créditeur la Commission des réparations a fait entrer, conformément au traité, la totalité des avoirs non liquidés qui ont été décomptés au crédit de la France, par exemple les 300 millions des mines de la Sarre et les 50 millions de matériel de guerre abandonné par l'ennemi sur notre territoire. Donc, je crois que la comptabilité de la France est en effet, créditée, c'est-à-dire bénéficiaire d'un paiement fait en avance par l'Allemagne pour les armées d'occupation ; mais si nous nous reportons chez l'agent comptable du Trésor qui a aussi sa comptabilité en trésorerie, comme il n'a pas de recettes du fait des mines de la Sarre, par exemple, il se trouve que, ~~pratiquement~~ pratiquement, à cette date du 31 juillet, où la France est créditée, il a, au contraire, avancé en contre-partie la valeur de 107 millions de marks-or.

M. PAUL DOUMER.- La France n'est pas encore débitée du montant des mines de la Sarre ; il ne saurait entrer encore en ligne de compte puisque nous sommes en contestation.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Le chiffre de 520 millions qui figure ici n'est pas, naturellement, le chiffre depuis l'ar-

mistice ; c'est celui de l'année 1922 ; par conséquent les mines de la Sarre n'entrent pas en compte. Je prétends que compter la totalité de ces 520 millions pour l'entretien des armées d'occupation, c'est être inexact étant donné que l'Allemagne par son charbon, est en balance avec cet entretien qu'on ne peut imputer entièrement à l'exercice courant.

M. PAUL DOUMER.- Si la comptabilité des dépenses et paiements des armées d'occupation n'a pas changé, nous recevons deux genres de prestations : 1° pour toutes les dépenses sur place des armées d'occupation on nous remettait par réquisition à la Reichbank des marks qui nous permettaient de payer sur place une partie des frais de l'armée d'occupation, puis nous avions l'ensemble des dépenses que faisait le Trésor aux Armées d'occupation, qui entraient à notre crédit, mais comme nous recevions 1 million de tonnes de charbon et de houille, dont une partie était transformée en coke, le prix de ce charbon représentait à peu près exactement le surplus des dépenses pour les armées d'occupation. Je pense que votre comptabilité doit être restée dans les mêmes conditions.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je continue l'examen : "Crédits additionnels..... 2 milliards 700 millions". Je suis d'accord avec vous pour ce chiffre, mais non pas pour les "Dépenses hors budget. M. le Rapporteur Général indique 1 milliard 75 millions pour les comptes spéciaux. D'après les chiffres que nous avons été ceux que nous rassemblons, - il y a un projet pour la liquidation des comptes spéciaux, déposé à la Chambre et dès qu'il sera voté, je m'empresserai de vous le transmettre....

M. LE PRESIDENT.- Il faut insister pour qu'il soit voté

rapidement ; il y a encore beaucoup trop de comptes spéciaux.

M. LE MINISTRE.- Parfaitement !

Je dis donc que d'après les chiffres que je possède, nous avons , pour 1922, un solde ou un boni de 75 millions sur les comptes spéciaux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne sommes pas d'accord.

M. LE MINISTRE.- Je vous donne les chiffres du ministère.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous venez de convenir que le ministère ne contrôlait pas en ce moment tous les chiffres. Vous aurez au moins un milliard de restes à payer cette année et c'est 6 milliards de restes à payer qui demeureront sur l'ensemble des comptes spéciaux. Vous pourrez me répondre qu'il y aura des balances par des livraisons en nature, mais, en réalité, au point de vue de la Trésorerie, vous aurez 1 milliard à dépenser cette année.

M. LE MINISTRE.- Vous oubliez ce qu'il y a à encaisser : nous avons le service du ravitaillement.....

M. LE PRESIDENT.- Le service du ravitaillement persiste à considérer comme acquises des recettes qui, en fait, ne sont pas effectuées.

M. LE MINISTRE.- C'est pourquoi le jour où j'aurai les comptes spéciaux, je considère que ce ne sera pas un cadeau, mais pour moi un moyen d'y remettre de l'ordre. Et quant à nos évaluations, il est certain que nous aurons, cette année, un solde actif.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous aviez d'abord estimé que vous aurez 500 millions de déficit sur ce point au mois de mars puis vos services disent maintenant qu'il y aura 75 millions de boni. Je crois que ni l'un ni l'autre de ces chiffres ne

sont exactement établis. D'ailleurs, voici une lettre que vous m'avez écrite à ce sujet :

" En réponse à la demande que vous avez adressée à mon administration sur les ressources des comptes spéciaux,....
" les résultats sont loin de présenter un caractère de certitude absolue ; les administrations compétentes n'ont pas eu le temps matériel de dépouiller les nombreux ordres de paiement ou de versement émis par elles depuis deux ans pour distinguer les opérations qui avaient une répercussion certaine sur la trésorerie de celles qui avaient un simple caractère d'ordre....Quant aux renseignements détaillés sur la situation de chacun de ces comptes, ils nécessitent la centralisation de documents que seules les administrations intéressées peuvent fournir."

Une note est jointe à cette lettre ; de tout ceci, il ressort qu'il y a un grand flottement sur la situation des comptes spéciaux et je connais trop votre loyauté et votre esprit scientifique pour que vous ne doutiez pas que j'aie raison sur ce point. Il y a 22 ou 23 comptes spéciaux ; j'ai fait un travail très approfondi sur chacun d'eux ; nous verront dans un an qui a raison. Je souhaite de me tromper et que vous ayez raison, mais je persiste à croire qu'il y a 1075 millions de restes à payer.

M. LE MINISTRE.- Je ne puis pas vous apporter de chiffres comptables et nous raisonnons d'après des probabilités et des estimations ; mais nous avons serré de très près la question et franchement, je ne crois pas que, pour cette année,

nous ayons un compte débiteur, surtout de cette importance.

Quant aux "remboursements de la dette extérieure" et aux remboursements à la Banque de France", ce ne sont pas, j'ai eu l'occasion de le dire à la Chambre, des augmentations de la Dette Publique, ce sont des transferts d'un compte à un autre. Quand j'ai remboursé 1227 millions de dettes à l'étranger, le compte de mes dettes commerciales à l'étranger diminue d'une pareille somme et il est par conséquent, absolument impossible sous peine de compter cette somme deux fois de la compter une première fois dans mon passif et une seconde fois dans les dépenses de l'année courante. Il en est de même en ce qui concerne le remboursement à la Banque de France pour lequel vous comptez 1750 millions ; si je rembourse je diminue ma dette d'une somme corrélative ; ce ne sont pas des augmentations de dette, mais des changements de compte ; je ne veux pas discuter mais on ne peut dire vraiment qu'il s'agit là d'une augmentation de la dette.

En ce qui concerne la Banque de France, ce compte me préoccupe beaucoup et je ferai l'impossible pour tenir les engagements que nos honorables prédécesseurs ont pris avec sagesse et je considère que le remboursement, quoiqu'on en dise, n'a pas seulement une valeur matérielle, mais aussi une valeur morale considérable.

M. PAUL DOUMER.- Ce n'est pas l'engagement qui est pris avec sagesse, c'est l'exécution.

M. LE MINISTRE.- Je suis étonné de voir dans le Rapport de M. Bérenger que je suis accusé d'avoir fait de l'inflation indirecte et augmenté dans des proportions considérables le compte des avances faites à l'Etat par la Banque de France. Ce n'est pas exact. Prenons les comptes : l'année dernière,

à pareille époque, au 3 novembre 1921, il y avait : compte avances... 25 milliards 500 millions, au 22 novembre dernier 23 milliards 900 millions et au 9 novembre dernier 23 milliards 700 millions. Par conséquent nous avons une diminution sur le montant des avances de la Banque de France à l'Etat. Sans doute ces chiffres sont encore trop élevés, mais je tiens à rassurer la Commission des finances : tout le monde peut les vérifier ; il n'y a pas eu inflation, nous avons, au contraire continué à diminuer assez sensiblement le montant des avances consenties par la Banque de France à l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous ne diminuez ces avances qu'en vous servant des emprunts du Crédit National ou des bons du Trésor.

M. SCHRAMECK.- C'est une substitution.

M. LE MINISTRE.- C'est vrai, mais il n'y a pas augmentation de dette, et puisque vous parlez des emprunts en cours..

M. PAUL DOUMER.- Vous n'avez plus qu'un crédit de 23 milliards!

M. LE MINISTRE.-..... il est évident que j'ai un compte courant qui n'est pas celui que je désirerai et que j'ai été obligé de faire une émission de bons du Trésor, mais elle n'a pas été favorisée par les circonstances. Je ne sais pas à combien s'élèvera cette émission. Page 21 de son exposé, M. le Rapporteur Général déclare que j'ai procédé à une émission de bons du Trésor pour un montant de 11 milliards. Je ne sais pas sur quelles bases vous vous établissez pour déclarer qu'elle s'élèvera à 11 milliards ; c'est la première fois que je vois annoncer par avance le montant d'une émission, et surtout parler d'un chiffre aussi considérable : 11 milliards ! qui n'a

jamais été dans la pensée de personne. Cela peut avoir de gros inconvénients, car si l'émission ne produit que 5, 6 ou 7 milliards, ce que je considèrerai comme une opération très réussie, comme on a lancé dans la circulation le chiffre de 11 milliards, tout le monde répètera que l'emprunt a échoué et vous apercevrez la répercussion sur le crédit de l'Etat dans la période que nous traversons.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- 11 milliards c'est ce qui reste des possibilités d'emprunt dont vous pouvez disposer d'après la loi. D'après les lois vous pouvez émettre pour un montant de 11 milliards de bons du Trésor. Si, d'autre part, du point de vue où je me suis placé, on examine votre Trésorerie, vous aurez besoin de ces 11 milliards dès la fin de l'année ou le commencement de l'autre ; vous allez avoir un passage difficile dans la première partie de l'année, alors que les impôts ne sont pas encore rentrés, soit pour les raisons indiquées par M. Touron, soit pour d'autres raisons ; vous aurez à décaisser, pour vos services publics, de grandes avances à vos administrations, sans compter tout ce que demandent les sinistres, les pensions et les réparations. Par conséquent en évaluant à 16 milliards les possibilités que vous donnent les lois d'émettre des bons du Trésor, et puisque vous vous êtes déjà servi de ces possibilités pour 5 milliards, c'est une possibilité de 11 milliards d'émission qui vous reste ; mais je ne prétends pas que vous obtiendrez ou que vous vouliez obtenir 11 milliards. Et alors, je voudrais vous demander quel a été le résultat de l'emprunt, - argent-frais, - dans la circonstance ?

M. LE MINISTRE.- Je répondrai à M. le Rapporteur Général

que jecomprends parfaitement ses explications, mais lorsqu'on lit : "Le Trésor procède, à l'heure actuelle, à une émission de bons du Trésor pour un montant de 11 milliards". On a bien compris que nous procédions à une émission de 11 milliards. Vous me demandez des chiffres. Je ne peux vous les fournir encore, car mon opération n'est pas terminée ; quand elle le sera je donnerai à la Commission des finances la primeur du résultat, mais d'ores et déjà je vous avoue que jamais il n'a été question de 11 milliards et que si j'obtiens la moitié de ce chiffre je serai très heureux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les calculs fournis à la Chambre indiquaient que le chiffre atteint serait de 5 milliards.

M. LE MINISTRE.- Par conséquent, je n'ai pas parlé de 11 milliards.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je dis que vous avez une possibilité.

M. RIBOT.- On ne publie plus maintenant les émissions des bons de la Défense Nationale ?

M. LE MINISTRE.- Le dernier mois a été publié, il a donné 1 milliard 11 millions. Il est certain qu'il y a eu des paroles qui ont été prononcées dans d'autres enceintes et qui ont eu une répercussion sur, - je ne dirai pas le crédit public, - mais sur la confiance, et j'ai eu des remboursements de bons considérables à effectuer dans la dernière quinzaine d'octobre. J'apporterai les chiffres que je ne puis indiquer encore avec précision, mais ils sont éloquents.

M. LE PRESIDENT.- Dans une circonstance analogue à celle que nous traversons, au mois de mai ou de juin dernier, vous avez aussi eu des remboursements à effectuer et qui se sont

élevés à la somme de 1500 millions, si je ne me trompe. Il n'y avait pas eu, à ce moment, les publications dont vous vous plaignez.

M. LE MINISTRE.- A ce moment, j'ai procédé à une émission de bons du Crédit national.

M. LE PRESIDENT.- Comme aujourd'hui.

M. LE MINISTRE.- Tout est une question de proportion et de mesure. Que j'aie des remboursements, c'est certain, chaque fois que l'on fait une émission il y a des remboursements.

M. LE PRESIDENT.- Ce ne sont donc pas les publications qui en sont la cause. Vous auriez dû indiquer dans les états fournis que vous avez eu au mois de juin un déficit de 1500 millions causé par les souscriptions du Crédit national. Il n'y avait pas eu, à cette époque de publications, mais c'est l'éternelle histoire de la "Poste". Il fallait imputer à quelqu'un la cause des demandes de remboursements. Vous avez accusé les auteurs de publications, alors qu'il n'y avait pas d'autre cause que l'émission du Crédit National.

M. PAUL DOUMER.- Chaque fois qu'on fait un emprunt de ce genre, l'émission permanente des bons de la Défense au lieu d'être positive est négative, M. le Ministre des Finances aurait tort de penser que ce sont les paroles prononcées au Parlement ou hors du Parlement qui exercent leur influence.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- D'ailleurs M. le Président du Conseil a réservé hier, l'indépendance et les droits du Parlement.

M. PAUL DOUMER.- Les actes gouvernementaux influent beaucoup plus sur le crédit public que les paroles des parlementaires.

M. LE MINISTRE.- Sur ce point, vous avez raison. Je continue : "Palements aux sinistrés - Crédit national.... 8 milliards", - nous sommes d'accord, "Titres d'annuités ... 4 milliards" . Ici, j'estime que le chiffre ne sera pas aussi élevé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous le pensez, mais vous n'en savez rien. Vous avez encore deux mois ; comment savoir ce que feront les sinistrés d'ici le premier janvier 1923. Ils ont un droit, et ici je suis leur représentant comme représentant l'ensemble des contribuables ; ils ont le droit de disposer de cette annuité du moment qu'elle a été inscrite dans la loi.

M. LE MINISTRE.- Je représente également les sinistrés, et comme ministre des finances je connais un peu leurs intentions : or, je ne crois pas que ces 4 milliards soient nécessaires, j'en appelle à nos collègues des régions libérées. Si le trimestre actuel marche comme le précédent ce sera 300 millions au lieu de 4 milliards, de sorte qu'en résumé pour l'exercice courant l'augmentation totale sera non plus de 30 mais de 23 milliards. Et dans tout ceci je n'ai pas fait état des rentes remises pour les bénéficiaires de guerre, dont la proportion sera sans doute de 1 milliard ; de plus nous avons les amortissements normaux de l'Etat qui représentent 980 millions environ, de sorte qu'en réalité l'augmentation de la dette sera de 6 à 7 milliards inférieurs au chiffre que vous avez indiqué.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- L'avenir nous départagera.

M. LE MINISTRE.- Notre situation pour 1923 n'est pas

très différents de celle de 1922. Au pire, nous serons dans la même situation que celle de 1922, augmentée d'un milliard environ pour tenir compte de l'annuité de l'emprunt que nous aurons été obligé de contracter cette année.

Voilà très rapidement exposées les quelques observations que j'ai tenu à présenter sur les chiffres et les précisions que j'ai cru nécessaire de vous donner sur notre situation financière et notre situation de trésorerie. Je ne crois pas que ce soit le moment de discuter les prévisions de recettes et les possibilités de parer au déficit.

Mais il y a un point sur lequel je me permets d'insister auprès de la Commission des finances du Sénat. Je l'ai indiqué très brutalement dans mon exposé des motifs. Il est certain que nous sommes aux prises avec des difficultés financières et de trésorerie très sérieuses et qui peuvent à brève échéance nous amener à demander au pays de nouveaux sacrifices. Nous avons cependant le devoir, en disant cette vérité au pays de lui montrer que même dans la pire hypothèse, celle où l'Allemagne ne payerait rien, le pays peut se tirer d'affaires sans catastrophes. En ce qui concerne le budget ordinaire, j'ai la conviction profonde que les quatre milliards qui peuvent manquer, nous les trouverons par l'amélioration de nos recettes. M. Loucheur a demandé le renforcement de certains textes en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. J'ai la conviction, pour ma part, que d'ici un an ou deux, l'impôt sur le revenu produira un milliard de plus.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.-- C'est une raison pour ne pas discréditer l'impôt sur le revenu.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.-- Non, il ne faut pas le

discréditer. Moi qui l'ai combattu autrefois, je déclare loyalement aujourd'hui que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. En effet, si autrefois, en temps de paix, nous pouvions fonctionner avec les quatre vieilles, aujourd'hui, avec des charges croissantes, il faut que les classes fortunées paient leur part. Si donc j'ai combattu l'impôt sur le revenu, aujourd'hui, très loyalement, je m'y rallie, car cet impôt est une des pierres angulaires de notre édifice.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faudrait que la Chambre de Commerce de Paris, et M. Roger en particulier, en vous recevant, n'élevassent pas des protestations aussi énergiques, ainsi qu'en font la plupart des syndicats commerciaux et industriels.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je ne suis pas responsable des paroles des membres des Chambres de commerce.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais j'ai votre discours !

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je l'ai prononcé publiquement et je ne le renie pas.

Je dois dire que dans le parti auquel j'appartiens l'impôt sur le revenu, jadis très combattu, est maintenant accepté. Tout au moins, on est en train de s'y rallier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faudrait alors mettre fin à toutes les campagnes de journaux.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je suis responsable de mes actes et paroles, mais non des articles de journaux.

Nous avons donc la certitude d'avoir une plus-value d'un milliard sur l'impôt sur le revenu et peut-être d'un milliard ou d'un milliard et demi sur le chiffre d'affaires.

Des enquêtes que nous avons pu faire, il résulte de la façon la plus évidente qu'il se commet des fraudes qui nous privent parfois de 50 %. Le chiffre d'affaires a été créé dans une période

de crise, à un moment où nous avons vu les marchés s'effondrer, cet impôt, malgré cela, a rapporté deux milliards. L'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires sont deux impôts que l'on peut aujourd'hui discuter mais ce sont des réalités que nous ne devons pas abandonner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous sommes d'accord sur ce point.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a une recette certaine que l'on peut escompter dans un prochain avenir des Régions libérées. Elles se relèvent de leurs ruines. Si elles payaient aujourd'hui la même proportion que le reste de la France, nous arriverions à une plus-value d'un milliard environ, et je dois être au-dessous de la réalité. Donc, le budget ordinaire est un budget solide. Son déficit de quatre milliards doit certainement disparaître rapidement.

Mon angoisse réside dans le budget des dépenses recouvrables. En effet, si je puis dire que nous tenons la solution du budget ordinaire, je dois dire aussi - mais je demande que mes paroles ne sortent pas de cette enceinte -, que je n'ai pas en mains la solution pour le budget des dépenses recouvrables. Vous voyez les difficultés que nous fait l'Allemagne. La Commission des Réparations est revenue de Berlin, non pas avec un projet pour les réparations mais pour un emprunt allemand. Les angoisses que nous pouvons éprouver pour l'avenir, vous les devinez, nous sommes pourtant, d'honneur, obligés à faire face à nos engagements vis-à-vis de tous nos pensionnés de guerre et de nos régions libérées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous y êtes obligé par la loi. Il n'y a pas de différence entre le Budget français des répara-

tions et le budget ordinaire.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Nous y sommes obligés aussi par notre coeur de Français. C'est une dette de la France de 90 milliards environ. Mais c'est de la politique générale et je n'entre pas dans cet ordre d'idées. Nous ferons l'impossible pour les couvrir. Et quelle annuité cela représente-t-il ? Cinq milliards environ. C'est une augmentation d'environ 33 % du montant actuel de nos impôts. C'est quelque chose de formidable, de colossal, étant donné la charge fiscale qui pèse sur le contribuable français. Mais si nous étions obligés de les trouver, croyez-vous que nous ne les trouverions pas ?

M. LOUIS DAUSSET.- Si, mais ce qui serait grave dans ce cas, c'est que sur 30 milliards, il y aurait 20 milliards pour la dette, cinq milliards pour les dépenses militaires et autres, il ne resterait guère que trois milliards pour faire vivre le pays.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- M. Dausset, devançant ma pensée, dit que ce qu'il y a d'inquiétant, c'est que nous nous trouvons en présence d'un dilemme : si nous continuons dans la voie où nous nous sommes engagés, l'Allemagne ne payent pas; dans trois ou quatre ans, sur cent francs pays par le contribuable, 90 francs seront affectés à la dette. Nous ne pourrions plus continuer notre outillage économique.

Il y a un moment où il faudra entrevoir une politique financière plus énergique que celle que nous faisons en ce moment. Pourquoi ne vais-je pas plus loin ? Pourquoi le Gouvernement ne propose-t-il pas une politique plus énergique ? A cela, il y a deux raisons. D'abord, c'est que, ^{vis-à-vis/} de ce pays et des contribuables, de ce pays surtout qui a eu le sentiment de

pays d'affaire. J'espère que tous les Hommes de bonne volonté dans cette période difficile que nous traversons, se grouperont autour de nous pour trouver des solutions meilleures que les nôtres. Ils peuvent en tout cas compter sur notre bonne volonté la plus entière et la plus absolue.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES.- Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Ministre, de nous avoir donné des éclaircissements sur la situation financière et sur l'état de la trésorerie. Nous partageons votre émotion et vos angoisses. Certes !, nous n'avons pas la responsabilité, individuellement, que vous avez personnellement ; mais soyez persuadé que la commission des finances est décidée à prêter au Gouvernement tout son concours pour obtenir l'assainissement de cette situation, lui permettre de surmonter les difficultés qu'il rencontre et donner à ce pays la quiétude et la sécurité nécessaires

Nous prenons acte de vos déclarations et des chiffres que vous nous avez donnés. Nous ne pouvons pas dire qu'une discussion approfondie ait été engagée aujourd'hui. Nous vous avons seulement entendu .

Permettez-moi pour la seconde fois de demander au Gouvernement de ne pas se laisser lui-même impressionner, je ne dis pas par les travaux qui sont faits devant la Commission des Finances, mais par les assertions qui ont été produites, et par les exposés qui ont été présentés soit à la Chambre des Députés, soit au Sénat dans un groupe politique.

Je vous ai signalé tout à l'heure, Monsieur le Ministre, qu'au moment de l'émission du Crédit national, au mois de mai dernier, aucune publication n'avait été faite de la nature de

celles qui vous ont ému. Cependant les Bons de la Défense Nationale ont donné lieu à cette époque à des remboursements importants. Vous nous avez dit: "Ne croyez-vous pas que les remboursements qui viennent de nous être demandés pour les bons de la Défense Nationale ne tiennent pas aux déclarations faites à la Chambre des Députés et au Sénat ?" C'est là une impression regrettable qu'a eue le Gouvernement, car elle ne reposait sur rien. Que des exagérations aient été commises, c'est possible. Je pense que M. le Rapporteur général n'a pas la prétention d'avoir donné des chiffres ne varietur. Il a fait une étude très consciencieuse et de très bonne foi. Il ne demande pas mieux que d'avoir commis des erreurs !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je me réserve, car j'ai contrôlé mes chiffres.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Je veux dire que le cas échéant, vous ne demanderiez pas mieux que d'avoir exagéré.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est entendu.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- J'ai déjà dit à M. le Président du Conseil, au nom de la Commission des Finances et je le répète devant vous : "Nous ne sommes pas ici constitués à l'état de quartier général, où sont élaborés des plans et préparées des manœuvres contre le Gouvernement. Nous n'avons jamais eu qu'un but qui est de répondre à vos préoccupations très légitimes. Prêter notre concours au Gouvernement pour le relèvement des finances publiques avec indépendance sans doute mais en toute sincérité.

M. JEANNENEY.- C'est l'attitude qu'avait eue la Commission de l'armée pendant la guerre et je ne crois pas que le pays ait eu à en souffrir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Et nous avons eu à subir les mêmes contre-attaques !

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Vous trouverez, Monsieur le Ministre, dans la Commission des Finances une collaboratrice et non pas une adversaire. Nous ferons tous nos efforts pour aider le Gouvernement dans l'accomplissement de sa tâche difficile. Je suis sûr d'être en ce moment l'interprète de la Commission des finances, sans l'avoir consultée.

Nous vous prions, afin de pouvoir faire l'objet d'un examen et le cas échéant d'un débat en Commission, de vouloir bien nous faire tenir un tableau synoptique et comparatif des chiffres que vous avez opposés à ceux qui ont été donnés par M. Henry Bérenger dans l'exposé qu'il a présenté devant le Groupe de la Gauche Démocratique du Sénat.

M. LE MINISTRE.- C'est entendu.

M. RIBOT.- Nous aurions en ce moment le plus grand intérêt à connaître le chiffre de l'annuité successorale. Nous l'avons demandé au Ministère des Finances. On nous a répondu que, depuis la guerre, on ne savait pas, faute de centralisation, quelle était cette annuité et comment elle se répartissait par tranches. Ce serait pourtant un point capital.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Vous savez, comme moi, que la répartition par tranches s'effectuait tous les trois ans. La dernière année connue est 1913. La statistique n'a pas été continuée. C'est tout à fait regrettable et j'ai donné les instructions nécessaires pour combler cette lacune.

M. RIBOT.- Quand pourrions-nous l'avoir ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Le plus tôt possible.

M. RIBOT.- Il est intéressant de connaître l'importance

de l'évasion sur les titres de rente.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- J'ai peur qu'elle soit considérable !

M. PASQUET.- M. le Ministre des Finances pourrait-il nous parler de récentes mesures concernant l'impôt sur le revenu ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- J'ai essayé d'appliquer loyalement l'impôt sur le revenu. Les mesures dont il s'agit ont été qualifiées d'inquisitoriales, mais il est difficile de faire un impôt sur le revenu sur une déclaration.

M. PAUL DOUMER.- Ce sont des mesures de contrôle.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Ces mesures ont été repoussées par la Commission des Finances de la Chambre des Députés...

M. SCHRAMECK.- Combien étaient-ils ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je n'en sais rien. Mais à la suite des rapports que j'ai reçus, j'ai bien été obligé de reconnaître que ces mesures avaient ému l'opinion publique.

M. SCHRAMECK.- Les banques.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je n'ai pas insisté devant le vote de la commission des Finances. Il y a cependant des capitaux qui ont passé la frontière. Des rapports de Suisse me permettent de le penser. J'y suis d'autant plus fondé à le croire, que je suis en train de faire l'expérience a contrario. La Suisse a en projet un impôt sur le capital, dont le premier résultat a été de faire entrer en France environ 100 millions. Je crois

donc que ces mesures de contrôle ont eu une certaine répercussion sur le marché des capitaux. C'est pour cette raison que je n'ai pas insisté.

M. DEBIERRE.- L'emprunt est un système déplorable qui conduit à la faillite au bout d'un certain nombre d'années. L'emprunt lui-même coûte cher. Actuellement on donne huit francs par bon aux établissements financiers. Cela représente, au total, une quantité de millions respectable. Au contraire, on n'accorde aux agents des Finances que 1 Fr. 50 avec limitation à 6.000 francs. Les banques ont la tendance à se borner à faire des émissions d'emprunts. Elles ont ainsi le moyen de faire de larges bénéfices et elles se désintéressent des affaires commerciales et industrielles. Je sais bien que vous cherchez à attirer la clientèle des banquiers. Mais il y a une différence trop considérable. Il faudrait demander aux établissements financiers d'être moins exigeants.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je viens de relever sensiblement le maximum de 6.000 francs dont vous parlez, parce que je reconnais que votre observation est fondée. Si mes souvenirs sont exacts, je suis tenu à cette limitation par des dispositions contenues dans des lois de finances.

M. DEBIERRE.- Mais du côté des banques, il n'y a aucune limitation.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- En ce qui concerne l'emprunt actuel, j'ai maintenu les errements des emprunts précédents.

M. DEBIERRE.- Croyez-vous que cela doive se perpétuer d'âge en âge ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Les banques ont des frais de publicité.

M. SOHRAMECK.- Mais elles font des remises.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je sais en effet que les banques font des rétrocessions de commissions. Tous les Ministres des Finances ont essayé de les en empêcher, moi comme mes prédécesseurs. J'avoue ne pas être sûr d'y avoir réussi !

M. PASQUET.- On a parlé de la rentrée tardive des impôts. Ne pourrait-on pas appliquer à l'impôt sur le revenu la loi de 1920 sur le recouvrement des bénéfices de guerre ? Elle oblige le contribuable à payer dans le mois qui suit la date de sa déclaration. Au mois d'avril, vous recevriez le montant des impôts et ce serait peut-être un ou deux milliards pour votre trésorerie. C'est appréciable.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je dois reconnaître que si les contribuables sont en retard pour payer, c'est un peu de la faute de l'Administration qui ~~envoie~~ trop tard les feuilles d'impôts. Avec le mécanisme indiqué, il est matériellement impossible que le contribuable reçoive ses feuilles avant la fin du mois d'août ou même au mois de septembre.

M. FRANCOIS MARSAL.- Je demande à M. le Ministre de ne pas suivre la suggestion qui lui est faite. Il aurait de ce fait, l'année prochaine des trous de trésorerie qui retomberaient sur son successeur !

M. RIBOT.- Pourquoi "son successeur" ? Est-ce une candidature ?

M. FRANCOIS MARSAL.- L'impôt sur le revenu commence pratiquement à rentrer au mois d'octobre et on l'encaisse au début de l'année suivante. Cela permet à la trésorerie de vivre

M. PAUL DOUMER.- Nous avons eu l'année dernière deux

rôles et deux années.

M. PASQUET.- X Le taux de l'escompte de la Banque de France est toujours de 5 %. Pourquoi ne l'a-t-on pas diminué comme l'ont fait toutes les banques d'émission d'Europe ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Nous l'avons diminué d'un demi-point.

M. PASQUET.- La Banque fait beaucoup de bénéfices. On créé beaucoup de succursales et on construit d'importants immeubles. L'entretien des autres est formidable. Il semble qu'on dépense beaucoup d'argent de ce côté. Vous avez là-dessus un droit de regard, Monsieur le Ministre.

En ce qui concerne les bons du Trésor, vous avez réduit d'un demi point le taux de l'intérêt. Cela n'a pas diminué le nombre des bons du Trésor. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait intérêt à opérer une nouvelle réduction du taux d'intérêt et du loyer de l'argent ?

Je suis effrayé des charges qui vont peser sur les industries. En autorisant des émissions d'actions et d'obligations nets d'impôts présents et futurs, vous risquez, en cas de relèvement du taux de l'impôt, de grever les industries

Il y a donc un intérêt à faire désormais des emprunts non plus à 6 %, mais à 5 ou 4 %. Vous répondrez peut-être que vous n'obtiendrez pas d'argent. Vous n'en savez rien.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Il y a d'abord une question de fait que je rapporte, aussi, confidentiellement. J'ai abaissé le taux d'intérêt des bons du Trésor d'un demi point. Il en est résulté une certaine influence sur le placement de ces bons. J'ai dû placer six milliards de bons depuis le début de l'année, soit 750 millions par mois environ. Mes prédécesseurs ont connu des mois de deux milliards.

Quand j'ai fait cette opération, le taux de l'argent était dans une période décroissante et sur le marché des reports, l'argent était tombé au taux le plus bas qu'on ait enregistré depuis la guerre, soit à 2 et demi et même 1 1/4. Depuis, dans l'ensemble du monde, le loyer de l'argent s'est relevé ; notamment sur la place de Paris, les reports se sont relevés et chose qui me gêne, il y a toute une série de quinzaines dans lesquelles les reports se font à des taux même supérieurs à six.

M. PASQUET.- Parce qu'il y a plus d'opérations en Bourse.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Qu'est-ce que je constate ? Je constate que si à la Bourse la moyenne des capitaux employés en report était, aux environs du premier février dernier, de 500 millions, elle est certainement, aujourd'hui quatre fois plus forte et atteint 2 milliards, et l'argent du report n'est pas venu chez moi. Il y a une question de fait à laquelle je ne puis rien.

M. Loucheur a jeté dans les esprits, à la Chambre, cette idée séduisante : "Pourquoi ne pas réduire l'intérêt à 3 % ?" Qu'arrivera-t-il ? Il est certain que des bons seront présentés au remboursement en quantité formidable, 6 à 10 milliards, sans doute.

M. Loucheur a prétendu que cette conséquence n'était pas certaine parce que, si les gens se font rembourser, ils demanderont des billets et les reporteront.

Ce n'est pas exact parce qu'il n'y a pas seulement les Français, il y a aussi les balances étrangères et cela est très inquiétant. N'oubliez pas que nous avons eu, en 1919 et en 1920, un déficit de 20 milliards, ce qui pour les deux années représente 10 milliards. Ce déficit a été couvert par des étrangers qui ont eu confiance et ont laissé des francs en France. Nous avons ces francs sur la place de Paris, - je

ne dis pas qu'il y en a pour 40 milliards, - mais ce sont des francs auxquels je ne peux pas demander de faire preuve d'un patriotisme excessif et le cas échéant, ils peuvent devenir un danger ; il est bien certain qu'une partie des mouvements récents de change ont été occasionnés par des rapatriements de balances étrangères.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous savez que l'Angleterre rembourse 50 millions de dollars aux Etats-Unis et nous rapatrie des francs pour acheter des dollars.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Tout notre édifice financier repose sur le crédit et le crédit c'est la confiance - credere - Vous avez tous eu comme moi, connaissance de circulaires envoyées par des banques anglaises. J'ai ici une circulaire d'une grande association industrielle qui attire l'attention sur les affaires continentales et plus spécialement sur ce qui se passe en France et en Italie.

On y laisse prévoir un prochain effondrement financier en France par suite de la chute du franc et il y est dit notamment : "Il y a des financiers qui prédisent que le franc sera au niveau du mark... En Italie, les choses vont très mal, etc, etc." (Mouvements divers)

Il est certain que le retour de la Commission des Réparations et l'effondrement du mark sont les grands facteurs du change, c'est entendu ! M. Marsal l'a établi hier. Ce sont là les causes profondes ; mais je sais aussi que nous avons en France des balances étrangères pour des sommes considérables.

Il ne faut pas les affoler, les effaroucher, car si, du jour au lendemain, elles étaient retirées, elles nous causeraient des embarras sérieux. J'ai été et je suis plus qu'aucun

autre partisan de la réduction du taux de l'intérêt, mais le Ministre des finances n'a qu'une influence indirecte sur cette réduction.

M. TOURON.- A l'appui de vos observations, Monsieur le Ministre, j'apporte un autre argument : il est résulté chez nous de la baisse du franc un phénomène identique à celui qu'on a pu constater dans les pays à change avarié ; c'est que tout a monté par rapport au franc ; et, à l'heure actuelle, les capitaux nécessaires aux affaires ont doublé en six semaines ; par exemple, une de nos grosses importations aujourd'hui, c'est le coton d'Amérique, qui nous fait acheter du dollar. Le coton d'Amérique était, il y a quatre mois, à 189 francs ; il dépasse aujourd'hui 530 francs !

M. DEBIERRE.- Pour la laine, c'est la même chose !

M. TOURON.- Par conséquent, le besoin de capitaux est général et ce n'est pas seulement dans nos articles. M. Debieerre a parfaitement raison de dire que c'est la même chose pour la laine ; il en est de même pour le lin, pour le blé. Pour ce dernier produit, par exemple, je me creuse la tête pour savoir comment nous pourrions faire pour acheter du blé ailleurs qu'en Amérique.

M. LE MINISTRE.- En Roumanie !

M. TOURON.- Moi qui ne suis pas interventionniste d'Etat je me demande si nous ne serons pas obligés de procéder à des mesures de guerre (Mouvements). Le problème est le même pour d'autres importations de matières premières, pour la soie, pour le pétrole, pour tout peut-on dire ! Nous avons un besoin tel de capitaux que c'est fatalement la hausse de l'intérêt. Dans ces conditions si vous abaissez le taux de l'intérêt pour vos emprunts, vous n'aurez rien.

M. LE MINISTRE.- Non seulement je n'aurai rien, mais ce sera à nouveau l'inflation. Supposez que demain j'abaisse le taux de l'intérêt et que l'on m'apporte 10 milliards de bons en remboursement.. Que ferai-je ?

M. FRANCOIS MARSAL.- Je signalerai à M. le Ministre des Finances, qui sans doute s'en est déjà préoccupé, mais il est bon que cela soit dit pour la Commission des finances,- que, dans le même ordre d'idées il est dangereux de lancer dans le public l'idée d'une diminution des bons du Trésor à un moment où les industriels qui, depuis quelques mois, ne faisaient point appel aux banques font, en ce moment, de très vigoureux appels à la Caisse des Banques. Si la clientèle de l'établissement de crédit offre 1/4 de plus d'intérêt il n'y aura plus de bons.

M. DAUSSET.- C'est le cercle vicieux qui s'agrandit.

Je voudrais poser une question à M. le Ministre des finances : dans l'hypothèse où le Budget serait voté à la Chambre seulement après le premier décembre, le Gouvernement demanderait-il au Sénat de le voter pour le 31 décembre ? M. le Président du Conseil avait indiqué que, si le budget ~~était~~ voté par la Chambre que le 15 décembre, le Gouvernement n'en demanderait pas, comme l'an dernier, le vote pour la fin de l'année.

M. LE PRESIDENT.- Voici comment la question s'est posée devant la Commission des Finances et comment je l'ai posée devant le Gouvernement : J'ai signalé à la Commission, et avec un certain nombre de nos collègues, je l'ai également fait remarquer à M. le Président du Conseil, - la nécessité pour le Sénat d'être saisi en temps opportun du budget afin de pouvoir procéder utilement à son examen réfléchi. J'ai rappelé que l'année dernière, nous avions donné au Gouvernement une marque de con-

plaisance très grande, en acceptant de faire voter le budget du 15 au 31 décembre, mais qu'en présence des difficultés auxquelles nous nous étions heurtés, à ce sujet, nous étions bien décidés à ne pas renouveler le même geste cette année-ci. J'ai dit à M. le Président du Conseil : "Le sentiment de la Commission des Finances est que si le budget est apporté cette année-ci au Sénat après le premier décembre, la Commission ne pourra pas, - et elle en donne l'assurance, - le rapporter à temps pour qu'il soit voté avant le 31 décembre". A quoi M. le Président du Conseil a très nettement répondu : "Vous aurez tout à fait raison et je suis tout à fait de votre avis" ! Voilà comment la question s'est posée. Il faut que vous le sachiez, Monsieur le Ministre des Finances, il y a dans le Sénat un courant très vif dans le sens que je viens d'indiquer. On ne consentira pas à renouveler le vote hâtif et précipité de l'an dernier.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je ne puis que répéter, avec moins d'autorité, les paroles de M. le Président du Conseil ; elles sont entièrement conformes à mon sentiment, et si vous avez lu le Journal Officiel, vous avez pu constater que j'ai eu occasion de le répéter hier à la Chambre. J'estime que c'est une question de courtoisie et aussi de convenance, étant donné l'effort accompli l'an dernier par le Sénat, que de lui donner le temps d'exercer son contrôle. J'ai donc dit à la Chambre que je la suppliais de voter le budget avant le 30 novembre, étant donné que si son vote intervenait après cette date, je m'empresserais, bien entendu, d'apporter immédiatement le budget au Sénat. Mais je ne ferais aucun effort pour demander à la Haute-Assemblée de l'examiner avant le premier janvier car ce serait exiger d'elle quelque chose de tout à fait impos-

sible. J'étais d'autant plus à l'aise pour tenir ce langage qu'ayant déposé le budget au début de mai l'autre Assemblée a eu le temps de l'étudier.

M. SCHRAMECK.- Je voudrais poser une dernière question à M. le Ministre des Finances : un certain nombre de villes, - la ville de Paris entr'autres, et des grandes compagnies de chemins de fer ont contracté à l'étranger, en Angleterre et en Amérique, des emprunts au cours de l'année passée. Les arrérages de ces emprunts sont-ils prélevés sur des opérations de change qu'elles sont obligées de faire ou sont-ils couverts pour un temps assez long, afin d'éviter la nécessité d'acheter des devises étrangères ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- La plus grande partie de ces livres et de ces dollars sont restés en Angleterre et en Amérique; ils existent il n'y a pas lieu de prévoir, pour le service des intérêts des transferts de fonds.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, nos collègues n'ayant plus de questions à vous poser, nous vous remercions à nouveau de vos déclarations et nous vous rendons votre liberté.

(M. le Ministre des Finances se retire à 17 h. 35)

ECHANGE DE VUES SUR L'AUDITION
SUI VIENT D'AVOIR LIEU -
DECISION DE PROCEDER PROCHAINEMENT A UN
UN DEBAT GENERAL SUR LA SITUATION FINANCIERE
ET BUDGETAIRE -

Après le départ de M. LE MINISTRE, M. LE PRESIDENT, constatant que l'audition qui vient d'avoir lieu a été du plus haut intérêt et devra donner lieu ultérieurement à un échange de vues au sein de la Commission, propose d'ajourner à une autre séance l'examen des projets et propositions figurant à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Cette proposition est adoptée.

M. PAUL DOUMER.- Au cours de l'audition de M. le Ministre des Finances, nous n'avons pas examiné le budget de 1923, l'honorable M. de Lasteyrie s'étant borné à répondre à l'Exposé de M. Henry Berenger sur la situation financière de la France, qui lui avait été communiqué. Dans ces conditions, il serait peut-être utile que nous procédions très prochainement à une étude approfondie de la situation budgétaire, de manière à remédier dans la mesure du possible aux défauts que nous constatons dans le budget de 1923.

M. LE PRESIDENT.- J'ai demandé à M. le Ministre des Finances de nous envoyer, sous forme de tableaux synoptiques les rectifications qu'il croit devoir apporter aux chiffres contenus dans l'Exposé de M. Henry Berenger. Lorsque nous aurons reçu ces rectifications, nous pourrons ouvrir le débat que demande M. Paul Doumer (Adhésion).

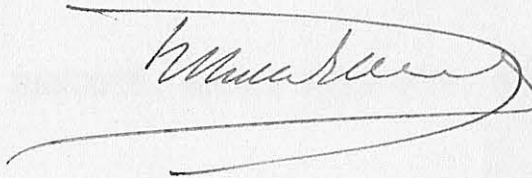
M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mon Exposé de la situation financière avait été fait au groupe de la Gauche Démocratique, sur la demande formelle de ce groupe et non pas sur mon initiative. La Gauche Démocratique a décidé que cet exposé serait dactylographié et distribué à tous ses membres, et en même temps qu'il serait communiqué à la Presse; d'autre part, la Commission des finances a demandé qu'il fût envoyé également à ses membres. Le document en question n'était d'ailleurs que bien peu de chose au milieu des débats publics qui se poursuivent à la Chambre sur la situation de nos finances. M. le Ministre des finances, à qui je l'avais envoyé, a cru devoir venir ici pour y répondre et pour le rectifier. Je déclare tout de suite que je fais les plus expresses réserves sur certains des chiffres que M. le Ministre oppose aux miens, notamment sur le chiffre de 90 milliards auquel il évalue le montant des réparations restant encore à payer, alors que j'avais moi-même évalué ce montant à 132 milliards. Je discuterai de même les autres rectifications de M. le Ministre tout en constatant d'ailleurs que nos divergences ne sont pas bien considérables. En tout cas, je demanderai au Gouvernement, et la Commission s'associera certainement tout entière à ma demande, de faire pour le budget de 1923 le même effort d'équilibre qu'a fait son prédécesseur M. Paul Doumer, pour le budget de 1922.

M. DAUSSET.- Je demande qu'on nous distribue un compte-rendu complet de l'audition de M. le Ministre des finances.

M. LE PRESIDENT.- La sténographie de cette audition sera distribuée aux membres de la Commission avec la note que j'ai demandée à M. le Ministre des Finances. Nous nous réunirons ensuite pour procéder à un débat général sur la situation financière et budgétaire (Appro-
bation).

La séance est levée à 17 heures 50 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :



§*§*§*§*§*§*§*§